

## CHAPITRE XVII

### SITUATION FINALE DU PEUPLE JUIF.

Et cadent in ore gladii et captivi ducentur in omnes gentes, et Jerusalem calcabitur a gentibus.

Et ils seront dévorés par le glaive; et ils seront menés captifs chez toutes les nations; et Jérusalem sera foulée aux pieds par les nations.

(Luc, XXI, 24.)

La guerre était donc finie. Ceux qui l'avaient provoquée, soutenue ou terminée, étaient partagés entre le tombeau, la prison et le palais. Cestius Gallus était mort de chagrin de sa défaite. L'Éléazar de Jérusalem avait probablement succombé dans les derniers combats du temple. L'Éléazar de Massada était tombé au milieu du suicide de tous les siens. Simon, fils de Gioras, avait orné de sa mort la fête triomphale de Titus. Jean de Giscala, traité plus miséricordieusement, je ne sais pourquoi, achevait ses jours en prison. Vespasien trônait bourgeoisement au mont Palatin. Titus, sans mouchoir dans la tête, avait enfin

retrouvé Rome, sa gloire, ses plaisirs. Bérénice l'avait suivi à Rome et habitait le palais des Césars d'où la fierté jalouse du peuple romain devait un jour l'expulser. Agrippa à son tour avait suivi Bérénice, sa sœur ou sa nièce, et préférait à sa royauté de Trachonite le séjour de Rome et les insignes de préteur romain que lui avait conférés la faveur du prince<sup>1</sup>. Les autres rois auxiliaires étaient retournés à leurs trônes modestes, Sohème à Émèse, Malch à ses déserts; Antiochus, roi de Comagène, et ses fils, qui s'étaient distingués dans la guerre par une téméraire ardeur, étaient revenus dans leur palais de Samosate d'où la défiance de Vespasien devait bientôt les faire sortir<sup>2</sup>.

Mais que devenait ce grand et immortel vaincu, le peuple juif?

Son sanctuaire, le Temple, était détruit; son centre, Jérusalem, était rasé; son territoire, la Terre-Sainte, ne lui appartenait plus. Titus avait d'abord laissé en paix les cultivateurs juifs; mais Vespasien, plus dur, deux ans après le siège, ordonna la confiscation de toutes les terres de Palestine appartenant à des Israélites. La nation se trouva ainsi, sinon expulsée, du moins dépossédée.

1. Vespasien lui avait accordé, non la préture, mais les *prætoriorum ornamenta*, le rang et les insignes de l'homme qui a été préteur. Xiph., LXVI, 15.

2. Jos., VII, 28 (7, 1-3).

Le sol même demeura inculte. Vespasien était avare; sauf huit cents vétérans auxquels il donna des terres auprès d'Emmaüs, sur cette vaste contrée il ne fit de largesses à personne; et, comme il ne se trouvait guère d'acheteurs pour cette terre maudite, elle demeura aux mains du fisc et fut cultivée comme le fisc sait cultiver<sup>1</sup>.

Dès lors commença cette dévastation du sol judaïque à laquelle le mahométisme, ce grand destructeur, s'est chargé depuis de mettre la dernière main. La guerre avait déjà bien avancé cette œuvre, et l'on raconte que les Juifs eux-mêmes dans leur désespoir s'étaient mis à détruire, de dessein prémédité, l'arbre qui produit le baume, une des richesses de leur pays<sup>2</sup>. De plus, dans une telle contrée où la chaleur est extrême et où les eaux doivent être ménagées avec un soin excessif, quand la main de l'homme s'éloigne ou devient négligente, la solitude et la stérilité sont complètes. Le Kisson et le Cédron tarirent; les sources minérales disparurent. Les villages se dépeuplèrent; la vie et la fécondité quittèrent promptement cette terre sans eau. Dans bien des vallées jadis peuplées et fertiles, le chacal se glissa sur les pas de l'homme, et la panthère vint prendre possession de son héritage. Les léopards habitent aujourd'hui le Thabor; les cèdres du Liban disparaissent d'année en

1. Jos., VII, 27 (6, 6).

2. Pline, H. N., XII, 25.

année; la riche Jéricho n'est plus qu'un petit village; il y a quelques années une seule barque naviguait sur le lac de Génézareth. Il avait été écrit: « Et les voyageurs qui viendront de loin se diront en voyant les souffrances de cette terre et les fléaux dont l'a affligée le Seigneur: Pourquoi le Seigneur a-t-il ainsi traité ce pays et quelle est la cause de cette immense colère<sup>1</sup>? »

Quant à la race juive répandue dans l'empire romain, il est juste de dire qu'elle garda une certaine liberté. A Antioche où le sénat et le peuple avaient réclamé l'expulsion des Juifs: « Où iront ces malheureux? » avait répondu Titus. Ils n'ont plus de patrie, et nulle part on ne veut les recevoir. » Titus avait maintenu leur droit de cité, et la colonne de bronze sur laquelle il était inscrit était restée debout<sup>2</sup>.

Beaucoup de Juifs vendus comme esclaves furent rachetés par leurs frères, surtout par les Juifs opulents d'Ionie. Beaucoup de Juifs de Palestine trouvèrent un refuge dans le royaume judaïque d'Agrippa, au delà du Jourdain ou dans les villes païennes du littoral<sup>3</sup>. En Palestine même, la race, quoique déposé-

1. Deut., XXIX, 22-24.

2. Jos., *de B.*, VII, 14 (5, 2). Origène atteste que, de son temps, les Juifs exerçaient entre eux une certaine juridiction fondée sur la loi de Moïse et qui allait parfois jusqu'à prononcer des sentences de mort, clandestinement, il est vrai, mais non sans une certaine connivence de la part des autorités romaines. *Ad Africanum*, 14.

3. On peut rapporter à cette époque l'implantation de la race

sédée, ne disparut pas ; il y eut des exceptions au principe de la confiscation, et les biens de Josèphe lui furent restitués. Une école rabbinique s'éleva et fleurit à Jamnia, sur le bord de la mer, à quelques lieues de Jérusalem. La race juive ne laissa pas que de retrouver un peu d'unité par le rabbinisme, et beaucoup d'opulence par le trafic.

Mais, quelle que fût sa liberté ou son opulence, la perte irréparable était celle de sa religion. Il n'y avait plus au monde un sanctuaire où l'on sacrifiait selon la loi de Moïse. Le temple de Garizim, en Samarie, impur et anathématisé, devenu même tout à fait païen, avait été détruit deux cents ans auparavant par les Juifs eux-mêmes. Le temple d'Onias en Égypte, construit trois cent quarante ans avant cette époque, à l'imitation du temple de Jérusalem, avait été, au moment des derniers troubles, d'abord fermé, puis dépouillé de ses richesses, enfin détruit par ordre de César. Le temple de Jérusalem enfin n'était plus, je l'ai assez dit, qu'un amas de décombres. Et ce qui était une humiliation de plus, les Juifs payaient encore l'impôt du double drachme pour ce temple dé-

juive en Espagne et dans la Gaule. Ce n'est pas que quelques rabbins ne fassent remonter l'origine des Juifs d'Espagne au temps de Nabuchodonosor ou même de Salomon. Mais d'autres disent que Vespasien porta en Espagne 50,000 familles juives ; selon quelques-uns 40,000 de Juda et 10,000 de Benjamin, mais celles-ci passèrent en France. Tout cela est très-douteux. (V. Basnage, *Histoire des Juifs*, II, 6.) Les rabbins sont brouillés avec l'histoire.

truit ; seulement cette contribution joyeuse et volontaire avait été convertie en une taxe honteuse et sacrilège, payée au trésor de Jupiter Capitolin pour reconstruire le temple de cette idole. Cet impôt se proportionnait au nombre de têtes : le Juif était taxé pour la fécondité de sa race qui avait fait sa force, et pour la persévérance religieuse qui avait fait sa gloire<sup>1</sup>.

Avec le temple, toute la vie de la religion et de la nation s'en allait. Plus de Saint des saints, plus de grand prêtre, et le paysan Phannias, élu par les zéloteurs, fut le dernier successeur d'Aaron. Plus de temple, plus de sacrifice, plus de prêtre. Plus de culte, plus de lévite. Cette race de Lévi et cette maison d'Aaron, mises à part pour Dieu et pour le service du temple, comme il est dit tant de fois dans les saints Livres, n'eurent plus aucune raison de demeurer distinctes. Ces généalogies sacerdotales si précieusement conservées et que du fond même de la Babylonie, tout prêtre, avant de se marier, faisait consulter à Jérusalem, furent dorénavant inutiles<sup>2</sup>. Comment

1. Voir Dion, *apud Xiphil.*, LXVI, 7. — Jos., *de B.*, VII, 27 (6, 6). — C'est le tribut d'un demi-sicle (*Exod.*, XXX, 13), et que N.-S. paya au moyen d'un stater (4 drachmes), pour lui et saint Pierre (*Matth.*, XXVII). — *Libertas vectigalis*, dit Tertullien, *Apolog.*, 18. — *Φῆρος τῶν σώματων*. Appien., *in Syriac.*, 50. — *Fiscus Judaicus*. Suet., *in Dom.*, 12. — Lactance, *de Morte persecutor*, 23, et les monnaies de Nerva — Ce tribut se payait encore du temps d'Origène (Origène, *ad African.*, 14).

2. Jos., *in Apion.*, I, 7. V. l'ouvrage cité ci-dessus des abbés Lémann, ch. II, § 1, et les citations qu'ils font du Talmud à ce sujet.

eussent pu vivre et le sacerdoce et la tribu de Lévi ? il leur était interdit de posséder la terre, les dîmes et les prémices seules devaient les nourrir ; et Juda, dépouillé de la propriété du sol, n'avait plus de dîmes ni de prémices à leur payer ? Pourtant, on rencontre encore de loin en loin dans les livres talmudiques les mots de lévites et de prêtres d'Israël, de dîmes, d'offrandes aux prêtres. Même chez les Juifs modernes, il y a de prétendus descendants d'Aaron qui se font encore ou se faisaient payer le droit de rachat des premiers-nés ; mais cette descendance au moins douteuse et déchu de tous ses honneurs ne constitue plus un sacerdoce <sup>1</sup>.

Or, sans grand prêtre ; sans sacerdoce ; sans le Sanhédrin qui, s'il faut en croire le Talmud, était déjà depuis quarante ans aboli ; sans la distinction des tribus laïques qui disparaissait à plus forte raison lorsque disparaissait la tribu sacerdotale ; sans docteurs vraiment authentiques de la loi, puisque, selon le Talmud, l'imposition des mains avait cessé, et que seul le Messie devait la rétablir <sup>2</sup> ; Juda était un peuple décapité. Depuis longtemps il n'avait plus de puissance temporelle, si ce n'est inférieure, humiliée, subordonnée à la puissance victorieuse et vengeresse de

1. « Ceux qui se prétendent Aaronites le sont par des généalogies incertaines, et n'oseraient manger les bestiaux que la loi leur assigne. » M. Drach, de *l'Harmonie de l'Eglise et de la Synagogue*.

2. *Traité Sanhédrin*, 13, 2 ; 14, 1. — *Avoda Zara*, 8, 2.

Rome ; il n'eut plus désormais de pouvoir spirituel, nulle autorité, interprète légitime de la loi de Moïse, nul ministre obligé du culte et de la prière <sup>1</sup>. Juda fut une église sans prêtre, une nation sans gouvernement, une société sans chef, une famille dont le père est mort, dont la maison est détruite et dont les titres sont dispersés.

Et il ne s'agissait pas ici, comme au temps de la captivité de Babylone, d'une simple suspension de la vie judaïque. Pendant la captivité, et la distinction des tribus, et les généalogies des familles, et l'existence séparée des familles lévites et sacerdotales, et l'exercice même du grand pontificat avaient subsisté. Par-dessus tout avait subsisté l'espérance assurée et prochaine du retour <sup>2</sup>. Mais aujourd'hui rien de tout cela ne subsistait, et l'espérance moins que tout le reste. Les promesses de l'avenir manquaient comme les traditions du passé. En résumé, la religion de Moïse avait été la religion d'un seul peuple, et ce peuple était dispersé ; d'un seul pays, et ce pays ne lui appartenait

1. « Il n'y a pas d'autorité pour déterminer ce qui est ou non obligatoire chez les Juifs. » (Sylvestre de Sacy. *Lettre à un Conseiller du roi de France*. Paris, 1817.) « Nos rabbins ne sont pas, comme les curés, les ministres nécessaires du culte ; l'office des prières ne s'effectue pas par leur organe. Ils ne sont pas les confidents de nos consciences ; leur pouvoir ne peut rien pour le salut de nos âmes. » (*Des consistoires israélites*, par M. Singer, membre d'un consistoire. Paris, 1829), cités par M. Drach, *Harmonie*, etc., t. I, p. 121, n. 27.

2. Voir *IV Reg.*, cap. ult. — Josèph. *Antiq.*, X. — Euseb., *Demonstr. évang.*, III,

plus ; d'une seule ville, et cette ville était rasée ; d'un temple unique, et ce temple était anéanti ; d'un sacerdoce, et ce sacerdoce avait disparu ; d'un grand prêtre unique, et il n'y avait plus de grand prêtre. C'était le temps prédit par le prophète : « Bien des jours passeront pour Israël sans le vrai Dieu, sans prêtre, sans docteur et sans loi <sup>1</sup>. »

Le vrai Dieu, la loi véritable, le sacerdoce légitime, l'hérédité des promesses, où était-elle ? Où se continuait la tradition du Sinai ? Quels étaient les vrais disciples de Moïse, le véritable Israël, les descendants spirituels d'Abraham dont les Juifs n'étaient plus les enfants que selon la chair ? Qui était le peuple élu, le peuple, d'adoption ? Quel était le fils puîné qui venait d'être préféré au fils aîné, comme Isaac l'avait été à Ismaël, Jacob à Ésaü, Joseph à ses frères, Éphraïm à Manassé, Saül aux autres enfants de Cis, David aux autres fils de Jessé ? Où se continuait et sous quelle forme se continuait tout ce qui venait de périr à Jérusalem, la loi, le temple, le sacerdoce, le sacrifice ? C'est ce que nous dirons ailleurs.

1. II Paralip., XV, 3. « Après la prise de Jérusalem, la législation de Moïse s'est trouvée abolie, car elle défendait aux Juifs de pratiquer leur religion ailleurs qu'en un seul lieu. Il leur est donc interdit aujourd'hui de faire les sacrifices de la loi, d'avoir un temple et un autel, de célébrer les cérémonies, de se purifier, d'expié ses péchés, d'obtenir une propitiation ; et ainsi ils sont retombés sous l'anathème de Moïse, par cela même qu'ils veulent observer une partie de leur loi, puisque Moïse a déclaré exécration quiconque n'observe pas la loi tout entière. » Eusèbe, *Démonst. évang.*, I, 6.

Toujours est-il qu'Israël se sentit lui-même hors de sa religion, et abdiqua cette loi qui défailait entre ses mains. Il ne songea ni à continuer ni à transporter ailleurs son culte et son sacerdoce ; il n'essaya pas de se rebâtir un temple, de se faire des prêtres, de nommer un grand pontife ; il dédaigna (et il faut lui en savoir gré) cette contrefaçon hétérodoxe du mosaïsme aboli. Il se contenta du peu qui lui restait, et du seul débris de son existence religieuse et sociale qui lui était laissé. Il s'en tint à la synagogue au lieu du Temple, au rabbin au lieu du prêtre, au culte secondaire au lieu du culte solennel. Il chercha un peu d'unité dans la suprématie, non d'un pontificat, mais d'une école. L'école, fondée à Jamnia, par la famille de ce rabbin Gamaliel, célèbre dans le Talmud et honoré dans le Nouveau Testament, fut, sous la protection romaine, une sorte de centre pour le peuple juif. On y jugea les cas de conscience du judaïsme, c'est-à-dire les questions de viandes pures ou impures, de souillures contractées ou lavées, de sabbats, de fêtes, de calendrier ; questions vécilleuses qui formaient plus que jamais, depuis que sa vraie religion était tombée, la conscience et la religion du peuple juif <sup>1</sup>.

De cette école de Jamnia, remplacée depuis par celle de Tibériade, devait partir la tendance qui *réforma* ou pour mieux dire *re-forma* le judaïsme. Le chef d'école

1. Voyez quelques-unes de ces questions citées par les abbés Lémann (ch. III, § 3), d'après S. Justin et le Talmud.

(*Nâci*) auquel les Juifs modernes ont donné le nom ambitieux de patriarche fut comme le grand prêtre de cette religion amoindrie. Son conseil fut un simulacre de Sanhédrin. La tradition rabbinique condensée dans la Mischna et dans les deux Talmuds fut comme un supplément à la loi de Moïse que l'on ne pouvait plus observer, que l'on avait peine à entendre, et que surtout l'on ne pouvait plus lire sans comprendre qu'elle était abolie. Ce ne fut plus ni la religion ancienne ni une religion nouvelle ; ce fut un débris recueilli tant bien que mal de la religion antique, mais un débris accessoire et secondaire ; un reste inutile du mosaïsme décapité. La religion de la synagogue et des rabbins, après la religion du Temple et du sacerdoce, est une servante demeurée, après la mort de sa maîtresse, seule habitante du logis.

Et en toute chose, en effet, on sent que, pour le Juif, sa religion présente n'est que le débris, et, on peut le dire, le deuil de sa religion passée. Ses glorieuses cérémonies sont remplacées par de simples formules ; ses rites, par des prières qui en déplorent l'absence. Au lieu du sacrifice quotidien qui était la vie du culte mosaïque et la figure du sacrifice chrétien, Juda se borne à la lecture du chapitre du Pentateuque qui prescrit ce sacrifice, et à une prière de regret de ne pouvoir plus, faute de Temple, l'accomplir. Il ne fait l'offrande qu'en paroles et en demandant à voix basse la restauration du Temple. Comme l'agneau

pascal ne pouvait être immolé que dans le Temple, il ne mange plus l'agneau pascal, renonçant à ce qui est le symbole du Christ, en même temps qu'il rejette le Christ lui-même <sup>1</sup>.

Aussi le judaïsme prend-il dès cette époque un caractère triste et morose que les siècles, et même des siècles d'opulence et de liberté, n'effaceront pas. Cette religion sans espérance, qui « pleure comme Rachel et ne veut pas être consolée », n'est plus la religion de Moïse, pleine de lumière, d'espérance et de joie. « Tu compteras sept semaines, disait le Pentateuque, et tu célébreras la fête des semaines, et tu feras un festin devant le Seigneur ton Dieu, toi, ton fils, ta fille, ton esclave, ta servante, le lévite qui est dans ta ville, l'étranger, l'orphelin, et la veuve qui habitent avec toi... Tu célébreras la fête des Tabernacles, et tu feras un festin au jour de la fête, toi, ton fils, ta fille, etc... Tu célébreras pendant sept jours la fête du Seigneur ton Dieu, et le Seigneur te bénira et tu seras dans la joie <sup>2</sup>. » Telles étaient les fêtes de l'ancienne loi.

Mais, dans le judaïsme moderne, ces joies sont remplacées par des regrets. Les années se comptent par l'ère de la désolation. « Sois triste au matin, est-il dit au fidèle, en pensant à la destruction du temple. Si tu te lèves la nuit, pleure la chute du temple, et Dieu t'en récompensera. Quand tu sors de ta chambre, sors la

1. Buxtorf, *de Synag. Judæor.*, 10, 18.

2. Deut., XVI, 9-15.

tête basse en pleurant la ruine de Jérusalem. » Les jours de fêtes sont pour la plupart des anniversaires de douleur ; la plupart des jours consacrés sont des jours de jeûne <sup>1</sup>. Il arrive ainsi à Juda égaré et châtié, le contraire de ce que le prophète avait annoncé à Juda fidèle et récompensé : « Le jeûne du quatrième mois et le jeûne du cinquième et le jeûne du dixième seront pour la maison de Juda des jours de joie et d'allégresse, et des solennités magnifiques. Aimez seulement la vérité et la justice <sup>2</sup>. »

Dieu nous garde d'insulter à cette douleur ! Quelque méritée, et, en un sens, quelque volontaire qu'elle puisse être, qui lui refuserait des larmes de compassion, surtout parmi ceux qui savent, par expérience, de quel prix est pour l'âme humaine la possession du vrai Dieu, de la loi véritable et du légitime sacerdoce ? Mais ce qu'il y a de plus triste encore pour l'homme qui a le sens des choses religieuses, c'est de voir de quelle façon aujourd'hui la nation d'Israël ou une partie de cette nation croit pouvoir secouer ce manteau de deuil. Affranchie, et nous ne le regrettons pas, par la libéralité des législations modernes ; devenue simultanément la citoyenne de presque tous les États chrétiens ; initiée à la vie commune de toutes les cités ;

1. Drach, loc. cit. ; Buxtorf, *Syn. Jud.*, ch. VIII, 18. — On compte dans le calendrier judaïque trente anniversaires douloureux et célébrés par des jeûnes. Huit fêtes seulement rappellent les souvenirs heureux de l'ancienne loi.

2. Zacharie, VIII, 19.

y portant et toutes les qualités natives de l'esprit judaïque et l'originalité d'une nation séquestrée depuis dix-huit siècles ; douée en particulier du génie des affaires, et arrivant aux splendeurs de la fortune plus par la dextérité de l'intelligence que par le labour de la main ; s'assimilant aux chrétiens, je veux dire aux non-juifs, jusqu'à la négligence de ses propres rites ; interprète fort large du Pentateuque ; à plus forte raison, dégagée des pratiques et des préjugés talmudiques : cette partie du judaïsme se figure ou n'est pas loin de se figurer qu'Israël est maintenant délivré, qu'il a son Messie, que l'ère de la rédemption approche, si elle n'est déjà commencée. La Jérusalem nouvelle serait la Jérusalem de l'argent avec un banquier pour Messie, la cote des fonds publics au lieu du *Sepher thora*, la Bourse au lieu du Temple, et la corbeille des agents de change figurant le Saint des saints. Si Akiba, Moïse Maimonide et les vieux rabbins du moyen âge étaient témoins d'une telle rédemption, ils pleureraient sur cette prétendue délivrance des larmes plus amères qu'ils n'en versèrent jamais sur la désolation de Jérusalem.

Mais, pour en revenir au temps qui nous occupe, la défaillance de la loi religieuse, malgré le reste de vie qu'on pouvait chercher dans le rabbinisme, entraînait pour le peuple juif l'anéantissement de tout le reste. Cette nation n'était rien que par sa loi religieuse ; privée d'elle, elle défailait. Aux premiers temps sur-

tout après son désastre, Israël semble avoir été dans la stupeur. Ce ne fut plus cette nation intelligente, active, féconde, que nous contemplions naguère. Elle sembla avoir perdu et le souvenir de son passé, et la conscience de sa propre vie, telle qu'un homme à qui une violente secousse a fait perdre et la mémoire de la veille et la connaissance du présent. Dans les villes grecques, les communautés judaïques cessèrent même pendant quelque temps de célébrer le sabbat <sup>1</sup>.

C'est une chose curieuse, en effet, que d'observer combien, sous le coup de son désastre, le génie judaïque devint différent de lui-même. Avant sa chute, nous avons vu la synagogue partagée en des sectes nombreuses et célèbres. Après la chute, la synagogue n'est pas plus une, mais la trace des sectes anciennes s'est effacée. Il n'est plus question d'Esséniens, d'Hérodiens ; tout cela a disparu. Le sadducéisme, ennemi de la révolte, a péri dans la révolte. Le nom de pharisien ne subsiste plus. Toutes les écoles s'étaient unies dans le déicide, et toutes se sont perdues par le déicide.

Nous avons vu également le peuple juif lisant, commentant, méditant les prophéties jusqu'à l'excès. Après sa chute, il semble qu'il ne les connaisse plus. Josèphe lui-même est loin de rappeler, en face de ses ennemis les zélateurs, toutes les prophéties qui les condamnent ; il ne cite pas une seule fois celle de

1. Jos., VII, 9 (3, 3).

Moïse, si frappante et si décisive ; on dirait qu'il ne l'a point lue <sup>1</sup>. Il semble que le peuple juif, après avoir demandé aux prophètes des espérances qu'ils ne pouvaient lui donner, ait jeté le livre de désespoir ; qu'il ait renié les prophéties anciennes et authentiques pour écouter plus à son aise des prophéties apocryphes et nouvelles ; que les talmudistes, les kabbalistes, les illuminés, les faux messies aient détrôné, ou peu s'en faut, Moïse et Isaïe. Bientôt il circulera dans les écoles

1. Les citations des prophètes sont rares dans Josèphe, et je les ai rapportées presque toutes. — Ainsi j'ai indiqué l'application qu'il fait à Vespasien de la prophétie de Michée, de *Bello*, VI, 31 (5, 4). — Ailleurs, se rappelant sans aucun doute Daniel, il dit : « La destruction de Jérusalem a été prédite par les anciens prophètes pour le temps où l'exemple aura été donné du meurtre d'un compatriote. » *ὅταν ὁμοφύλου τις ἀρχὴ φονοῦ, de Bello*, VI, 8, 21. (Il devrait dire : du meurtre du Christ, car le texte de Daniel, porte : *Occidetur Christus et non erit ejus populus qui eum negaturus est. Et civitatem et sanctuarium dissipabit populus eum duce venturo. Et finis ejus vastitas IX, 26*). — Ajoutons ce passage de Josèphe : « C'était la parole des hommes inspirés d'autrefois que la ville serait prise et le lieu saint incendié en vertu du droit de la guerre, quand il y aurait eu une sédition, et que des mains israélites auraient souillé le sanctuaire de Dieu. » *Παλαιὸς λόγος ἀνδρῶν ἐνθιῶν... στάσις εἶν κατασκήψη καὶ χεῖρες οἰκτεῖαι προμιάνωσι τὸ τοῦ Θεοῦ τέμενος, IV, 22 (6, 3)*. Daniel dit : *Et erit templum in abominationem desolationis (IX, 27)*. — Enfin j'ai cité (ci-d., t. I, p. 199) cet autre passage de Josèphe : « Il était prédit que la ville et le temple seraient détruits quand le temple aurait pris une forme carrée. » VI, 31 (5, 4). — Ailleurs, sans indiquer à quel passage des prophètes inspirés il fait allusion, Josèphe ne dénie pas que les prophéties ne fussent nombreuses : « Les Zélateurs se riaient des choses divines et traitaient les oracles des prophètes de tromperies de charlatans. Les prophètes, en effet, avaient donné sur la vertu et le vice des préceptes que les Zélateurs violèrent, et cette violation attira sur notre pays l'accomplissement des menaces prophétiques. » IV, 22 (6, 3).